

Comment vos bas de compression médicale doivent-ils être délivrés ?



Où se procurer vos bas de compression médicale ?

Les **pharmaciens** et les **orthopédistes** sont des professionnels de santé formés et habilités à délivrer les bas de compression médicale dans un espace dédié à cet effet.

Quelles sont les différentes étapes ?

On ne vous demandera ni votre pointure, ni votre poids, mais on devra obligatoirement vous **mesurer soigneusement les 2 jambes**.

(Il est recommandé de prendre ces mesures dans un espace respectant votre intimité, debout, jambes nues, sans chaussures, le matin ou sinon après une période de repos avec jambes surélevées).

Il existe **différents modèles** et toujours une solution en fonction de la saison et de vos attentes.

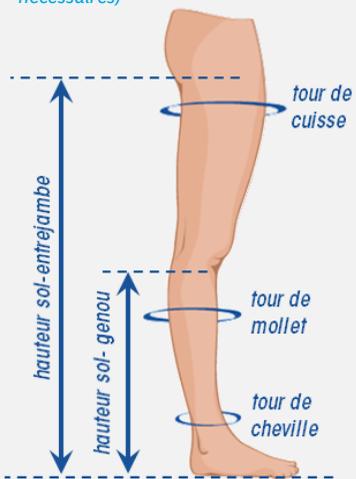
Une solution adaptée doit vous être proposée pour une efficacité jour après jour.

(Si vous rencontrez un problème parlez-en à votre médecin.)

Enfilage ? Retrait ? Entretien ? N'hésitez pas à demander conseil à votre pharmacien ou votre orthopédiste. Votre traitement sera d'autant plus facile à suivre.

(Si nécessaire, on vous présentera des accessoires d'aide à l'enfilage et au retrait.)

Mesures principales à prendre
(d'autres mesures peuvent être nécessaires)



JEU DES 4 QUESTIONS (réponses en page précédente)

- ① Les bas de compression ont-ils une action sur la douleur des jambes ?
- ② La prise de mesure est-elle obligatoire pour déterminer la taille de votre bas ?
- ③ Les bas de compression médicale sont-ils tous certifiés ?
- ④ La classe de compression (1,2,3 ou 4) correspond aux tailles proposées par le fabricant.

L'importance d'avoir un bas à votre taille

Un bas qui n'est pas à votre taille ne vous soignera pas correctement.

(Si les modèles de série ne conviennent pas, il en existe en sur-mesure).

Les bas de compression médicale sont des dispositifs médicaux (directive 93/42 CE) destinés au traitement de la maladie veineuse. Contre-indications : artériopathie oblitérante, insuffisance cardiaque décompensée, dermatose suintante ou eczématisée, intolérance aux matières utilisées. Ces dispositifs sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Lisez attentivement leur notice d'utilisation. Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien ou votre orthopédiste-orthésiste.

COMPRESSION MÉDICALE



Société
Française
de Médecine
Vasculaire



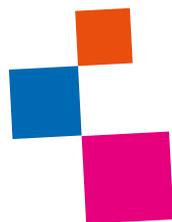
Votre médecin vous a prescrit des bas de compression médicale

En partenariat avec :





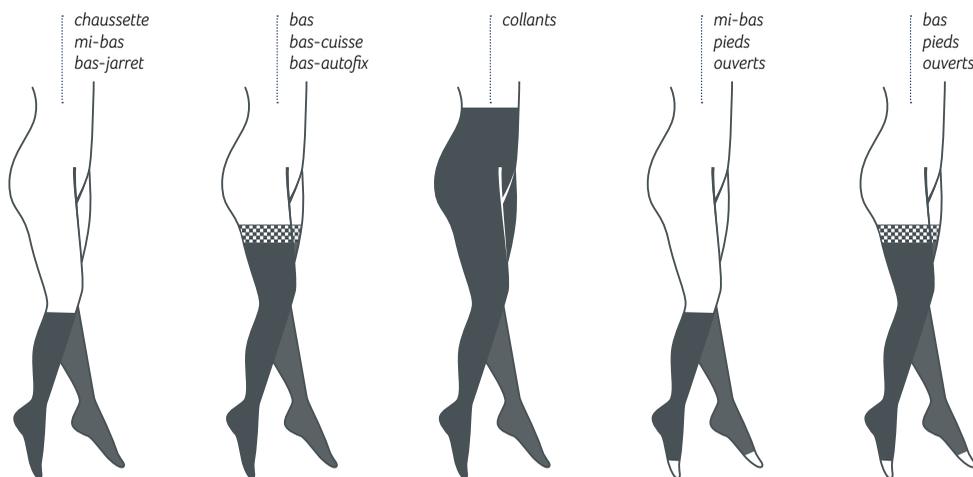
Votre médecin vous a prescrit des **bas de compression médicale**...



De quoi s'agit-il ?

C'est un traitement médical qui se porte

Il améliore la circulation dans les jambes et vous soulage.
Il existe sous différents formats :



Comme pour un médicament,
il existe différents dosages...

Il y a 4 « dosages » de compression médicale, appelés « classes » : **classe 1 à classe 4**, correspondant à des niveaux de pression en millimètres de mercure, et adaptées au stade de la maladie et à l'objectif du traitement.



Attention !

Les bas de maintien, en deniers, ne sont pas des bas de compression médicale !

Un **bas médical**, c'est quoi ?

Comment ça marche ?



Le bas exerce une pression dégressive tout le long du membre : maximale au niveau de la cheville et qui diminue en remontant vers la cuisse.

Votre médecin est habilité à prescrire le bon dosage, donc la bonne classe de compression en fonction de ce qu'il constate (les signes cliniques) et de ce que vous ressentez (les symptômes).

Le fabricant requiert un haut niveau de technicité précisé dans un cahier des charges officiel.



Lisez attentivement la notice et respectez ses préconisations



Cet article textile est un dispositif médical certifié qui fait l'objet d'un agrément délivré par un organisme indépendant et contrôlé par les pouvoirs publics, et attesté sur l'emballage par ce logo.

Le saviez-vous ?

Les médecins, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes peuvent prescrire des bas de compression.

Les infirmières également mais en renouvellement à l'identique.

Le nombre de paires et le renouvellement vous seront précisés sur l'ordonnance par votre prescripteur.

Réponses aux questions de la dernière page

- ① Oui, l'action antalgique des bas de compression médicale est reconnue.
- ② Oui, le bas doit impérativement correspondre à votre taille pour que le traitement soit efficace.
- ③ Oui, pour avoir l'appellation « bas de compression médicale » ils doivent être impérativement certifiés.
- ④ Non, la classe de compression du bas correspond au dosage de pression adaptée au traitement. C'est le prescripteur qui décide de la force à appliquer.